

bellerive

Le 05/03/2021

Information aux parents des élèves des
écoles J.B BURLLOT et M.DORMOY
fréquentant la restauration scolaire

Direction des services à la population
Affaire suivie par I.LIRIS

Objet : restauration scolaire

Copie : mesdames les directrices, équipes d'animation et de restauration

Madame, Monsieur,

Afin de faire face à la crise sanitaire et limiter le nombre de contaminations à la COVID 19 de nombreuses mesures ont été édictées par le gouvernement depuis mars 2020.

S'agissant des écoles et de la restauration scolaire, le décret du 27/01/2021 est venu renforcer les protocoles sanitaires en vigueur jusque-là.

En effet, depuis le 8/02/2021 dans le 1^{er} degré, le non brassage entre élèves **de classes différentes** doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation **d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes**. La stabilité des élèves déjeunant à une même table doit être privilégiée.

Ces règles de distanciation, mises en place dans notre commune depuis la rentrée des vacances d'hiver, nous ont obligé à délimiter des zones par classe dans les restaurants scolaires ce qui a pour conséquence la limitation du nombre d'enfants pouvant être accueillis en même temps.

Après une semaine d'expérience, nous nous apercevons qu'il est difficile de faire déjeuner tous les enfants dans le temps imparti sans devoir les presser, ce qui va à l'encontre du projet éducatif de la commune.

C'est pourquoi, je vous informe que nous avons pris la décision, durant le temps d'application de ces protocoles, de revenir à un repas unique dans les restaurants élémentaires.

Ainsi, les conditions de travail des personnels municipaux mais surtout les conditions d'accueil des enfants devraient être considérablement améliorées.

Le temps gagné permettra aux enfants d'être servis plus rapidement et ainsi de bénéficier de plus de temps pour déjeuner.

Comptant sur votre compréhension.

Le Maire,
François SENNEPIN



Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Maire de Bellerive

Hôtel de Ville 12 esplanade François-Mitterrand 03700 Bellerive-sur-Allier